

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 634 337**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **89 09589**

⑤1 Int Cl⁵ : H 04 M 1/17; H 04 R 1/12.

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

②2 Date de dépôt : 17 juillet 1989.

③0 Priorité : JP, 18 juillet 1988, n° 95,260/1988 et 21
septembre 1988, n° 123,607/1988.

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 3 du 19 janvier 1990.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : Société dite : YUGEN KAISHA KATO
KENKYUSHO. — JP.

⑦2 Inventeur(s) : Hiroya Kato.

⑦3 Titulaire(s) :

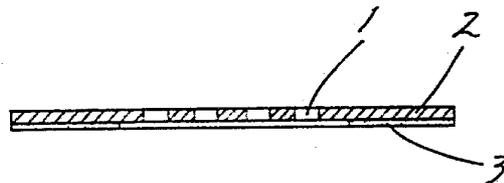
⑦4 Mandataire(s) : Rinuy, Santarelli.

⑤4 Feuille hygiénique de sécurité à appliquer par exemple sur des récepteurs téléphoniques ou des microphones.

⑤7 La présente invention concerne une feuille hygiénique de
sécurité qu'on peut utiliser sur des récepteurs téléphoniques,
des microphones ou des écouteurs pour assurer des conditions
de propreté lors de l'utilisation de tels instruments publics.

La feuille comprend un corps de feuille comportant plusieurs
trous traversants 1 au centre et une couche adhésive 3
destinée à une fixation temporaire sur l'instrument qui est
prévue sur le dos d'au moins la partie formant cadre 2 du
corps de la feuille. Le centre du corps de la feuille peut être
stérilisé.

Application : utilisation plus hygiénique des appareils
publics.



FR 2 634 337 - A1

La présente invention concerne une feuille de sécurité pour les instruments utilisés en étant mis en contact avec la bouche ou l'oreille d'un utilisateur.

Les récepteurs téléphoniques, spécialement ceux
5 des téléphones publics, sont utilisés par des personnes nombreuses et très diverses. Par conséquent, ils sont facilement pollués et il y a un risque que les germes de maladies déposés sur ces récepteurs pénètrent dans le corps humain par l'oreille et la bouche de l'utilisateur, ce qui
10 est nuisible. Bien que certains utilisent le récepteur après l'avoir nettoyé avec un mouchoir ou analogue, non seulement cette opération est pénible, mais également le mouchoir est taché, ce qui peut provoquer d'autres effets nuisibles. Cette méthode a également pour conséquence un
15 effet de désinfection très faible.

Le but de la présente invention est de fournir une feuille de sécurité au moyen de laquelle les instruments utilisés en appliquant un contact avec la bouche ou l'oreille, tels que les récepteurs téléphoniques, les
20 microphones, les écouteurs et analogues peuvent être mis en oeuvre dans les conditions de propreté sans qu'on se préoccupe de la saleté ou des impuretés.

La feuille de sécurité selon la présente invention comprend un corps de feuille sensiblement rond
25 ayant plusieurs trous traversants dans son centre. Sur le dos d'au moins une partie formant cadre du corps de la feuille, on prévoit une couche adhésive pour sa fixation temporaire.

Le centre du corps de la feuille peut être
30 stérilisé.

La feuille de sécurité selon la présente invention peut être utilisée de façon stable simplement en étant placée sur le récepteur téléphonique ou analogue, de sorte que la couche adhésive permettant une fixation
35 temporaire sur le dos du corps de la feuille empêche tout

contact avec la saleté du récepteur téléphonique ou analogue avec la peau. Etant donné que plusieurs trous traversants d'une dimension appropriée sont présents au centre du corps de la feuille, la voix transmise par l'intermédiaire du dispositif de réception ou le dispositif de transmission du récepteur téléphonique ou analogue n'est sensiblement pas modifiée.

En outre, lorsque l'adhésif permettant la fixation temporaire est utilisé selon la présente invention, le récepteur téléphonique n'est ni taché ni endommagé lors de l'utilisation.

Selon la présente invention, le corps de la feuille peut consister en papier, tissu tissé, tissu tricoté, tissu non tissé, feuille synthétique et leurs stratifiés. La forme sensiblement arrondie prévoit un cercle, une ellipse, un polygone ayant des coins arrondis ou analogues.

On préfère que le centre du corps de la feuille selon la présente invention soit stérilisé, mais il n'est pas préférable de stériliser la surface de la partie de cadre risquant de contacter directement la peau.

Le traitement de stérilisation peut être mis en oeuvre soit par la chaleur, soit en appliquant un désinfectant. En tant que procédé d'application d'un désinfectant, on peut utiliser l'immersion, le rembourrage, le revêtement, l'impression et analogue.

Le corps de la feuille peut être formé soit en découpant une feuille telle que du papier, un tissu non tissé, une feuille synthétique ou analogue ou en utilisant une feuille à mailles telle que du papier et du tissu à maille, du papier ou du tissu dentelle ou analogue. On préfère utiliser sélectivement une matière qui peut produire suffisamment d'effet de désinfection et ne provoque aucun effet nocif sur la voix lorsqu'on l'applique sur le récepteur téléphonique.

Selon la présente invention, une couche adhésive destinée à une fixation temporaire est prévue sur le dos d'au moins la partie de cadre du corps de la feuille. Afin de préparer une telle couche adhésive, on peut utiliser tout adhésif qui peut faire adhérer le corps de la feuille sur le récepteur téléphonique ou analogue si nécessaire et qui peut être facilement enlevé sans que demeure un adhésif résiduel.

Des formes préférées de réalisation comprennent une forme réalisée en empilant des feuilles sur la périphérie de chaque côté d'une feuille stérilisée à mailles et, dans ce cas, la couche adhésive destinée à la fixation temporaire est prévue sur le dos de l'une des feuilles formant cadre.

La feuille formant cadre agit non seulement comme un renfort pour la feuille à mailles et un support pour la couche adhésive sur le récepteur, mais également empêche toute adhérence du désinfectant de la feuille à mailles sur la peau ainsi que le dispositif d'équipement utilisé. Par conséquent, on peut utiliser comme feuille formant cadre du papier, des tissus, des feuilles en résine synthétique ainsi que leurs stratifiés. Cependant, il est préférable d'utiliser une feuille dense. On préfère spécialement utiliser comme feuille à mailles une feuille qui peut être assemblée par fusion à chaud, par exemple du papier ou un tissu revêtu ou assemblé avec une résine fondue chaude. Une couche de résine synthétique peut également être formée sous la forme d'un cadre directement sur la surface de la feuille à mailles par des procédés comprenant une impression, un transfert et un revêtement. Dans ce cas, la feuille formant cadre peut être réunie sur les deux côtés à travers le trou de la feuille à mailles en choisissant les propriétés de la composition de résine synthétique utilisée ainsi que sa méthode d'application.

La partie formant cadre du corps de la feuille ou la feuille formant cadre peuvent être imprimées de diverses manières à des fins de décoration ou de publicité. Elle peut être également traitée avec un agent aromatique pour qu'on puisse bénéficier d'un parfum lors de l'utilisation.

La présente invention va maintenant être décrite à l'aide d'exemples de réalisation à titre purement non limitatif et en référence aux dessins sur lesquels :

10 la figure 1 est une vue en plan d'une feuille de sécurité selon l'invention ;

la figure 2 est une vue en section transversale de la figure 1 ;

15 la figure 3 est une vue en plan d'une autre feuille de sécurité selon l'invention ;

la figure 4 est une vue en section transversale de la figure 3 ;

la figure 5 est une vue en section transversale d'une autre feuille de sécurité selon l'invention ;

20 la figure 6 est une vue en plan d'une autre feuille de sécurité selon l'invention ;

la figure 7 est une vue en section transversale de la figure 6 ;

25 la figure 8 est une vue en perspective montrant un exemple d'application de l'invention ; et

la figure 9 est une vue en perspective d'un autre exemple d'application de l'invention.

La présente invention va maintenant être décrite avec plus de détails en référence aux dessins.

30 La feuille de sécurité montrée aux figures 1 et 2 est préparée en prévoyant 14 trous traversants (1) de 4 mm de diamètre au centre d'une feuille de tissu non tissé, la périphérie constituant la partie cadre 2. Du "Pitpost" qui est une marque de fabrique d'un adhésif destiné à une fixation temporaire fabriqué par Tombow

Pencil Co., Ltd. est utilisé pour revêtir le dos de la partie formant cadre 2 afin de constituer la couche adhésive 3.

La feuille de sécurité montrée aux figures 3 et 4 est préparée en prévoyant 37 trous traversants (1) de 2 mm de diamètre au centre d'une feuille de tissu non tissé et une couche adhésive (3) est appliquée sur le dos de la feuille.

La feuille de sécurité selon la figure 5 est préparée en prévoyant des trous traversants de 5 mm de diamètre au centre d'un morceau de papier japonais et en y appliquant une feuille formant cadre (2a), tandis que le centre du papier japonais est stérilisé et une couche adhésive (3) identique à celle des exemples ci-dessus est prévue sur le dos de la périphérie du papier japonais.

La feuille de sécurité des figures 6 et 7 est préparée par un procédé selon lequel une feuille à mailles est formée par imprégnation avec un désinfectant d'un papier à mailles et de feuilles formant cadre (2a) et (2b) comprenant des feuilles de papier japonais revêtues d'une couche de résine fondue chaude sur l'un des côtés et empilées avec la feuille à mailles, de sorte que la couche de résine fondue chaude soit à l'intérieur. Ensuite, cet aggloméré est chauffé et comprimé pour réunir la feuille à mailles et les feuilles formant cadre (2a) et (2b), tandis qu'une couche adhésive (3) telle que ci-dessus est prévue sur le dos de la feuille formant cadre (2b).

Ces feuilles de sécurité sont utilisées en faisant adhérer la couche adhésive (3) sur le récepteur téléphonique qui est analogue comme montré à la figure 6. Un certain nombre de ces feuilles peuvent être stockées en étant empilées les unes sur les autres, de sorte que la couche adhésive (3) de la première feuille antiseptique se trouve sur la partie formant cadre (2) de la seconde feuille antiseptique. Elles peuvent être enlevées par

pelage une par une lorsqu'on veut les utiliser. Dans ce cas, une feuille de décollement peut être introduite entre les feuilles de sécurité. Une partie saillante 4 n'ayant pas de couche adhésive peut être prévue sur chaque feuille de sécurité pour faciliter le pelage.

La feuille de sécurité selon la présente invention peut empêcher tout contact direct de l'oreille et de la bouche avec le récepteur téléphonique ou analogue en plaçant la couche adhésive sur le récepteur téléphonique et analogue, ce qui fait que le récepteur téléphonique peut être utilisé dans des conditions sanitaires sans risque de souillure sur le récepteur téléphonique ou analogue. En outre, lorsque la périphérie de la feuille à mailles est recouverte de la feuille formant cadre, un contact irritant de la peau avec le désinfectant ne peut avoir lieu lors de la manipulation.

Finalement, la feuille de sécurité selon la présente invention peut être utilisée avec des microphones et des écouteurs de la même manière qu'avec des récepteurs téléphoniques.

REVENDEICATIONS

1. Feuille de sécurité destinée à des instruments utilisés en prévoyant un contact avec la bouche ou l'oreille d'un utilisateur, caractérisée en ce qu'elle
5 comprend un corps de feuille sensiblement arrondi ayant plusieurs trous traversants (1) au centre et une couche adhésive (3) destinée à une fixation temporaire et prévue sur le dos d'au moins une partie formant cadre (2) du corps de la feuille.
- 10 2. Feuille de sécurité selon la revendication 1, caractérisée en ce que le centre du corps de la feuille est stérilisé.
3. Feuille de sécurité selon la revendication 1, caractérisée en ce que des feuilles formant cadre (2a)
15 et (2b) sont empilées, respectivement, sur la périphérie de chaque côté du corps de la feuille, la couche d'adhésif (3) destinée à la fixation temporaire étant prévue sur le dos de l'une des feuilles formant cadre (2a) et (2b).
4. Feuille de sécurité selon la revendication
20 1, caractérisée en ce qu'une feuille formant cadre (2a) est empilée sur la périphérie de la surface frontale du corps de la feuille, la couche adhésive (3) destinée à la fixation temporaire étant prévue sur le dos du corps de la feuille.
- 25 5. Feuille de sécurité selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'instrument est un récepteur téléphonique.
6. Feuille de sécurité selon la revendication
30 1, caractérisée en ce que l'instrument est un microphone ou un écouteur.

Fig. 1

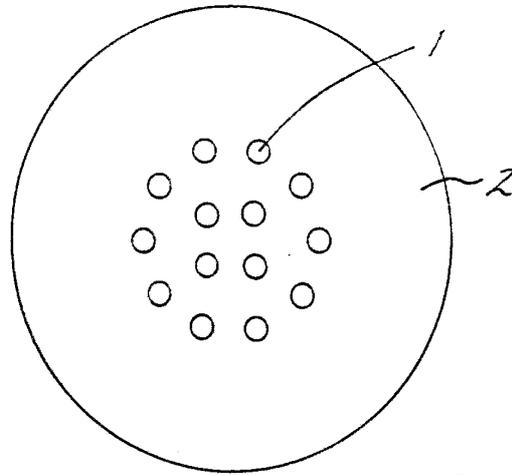


Fig. 2

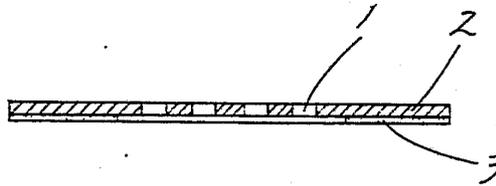


Fig. 3

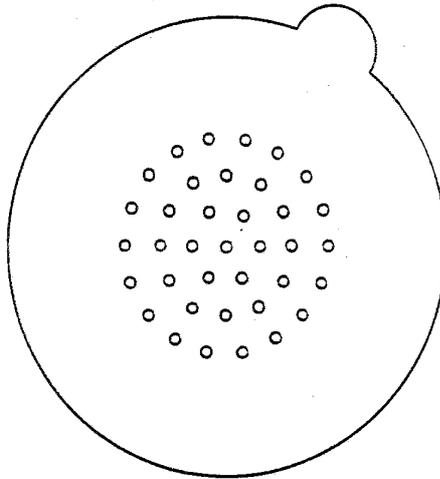


Fig. 4

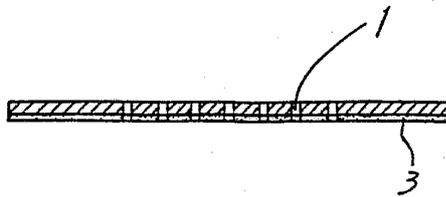


Fig. 5

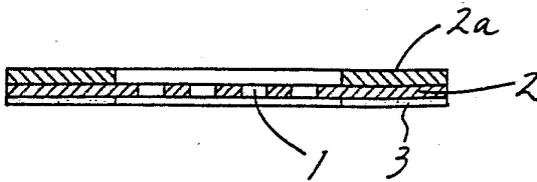


Fig. 6

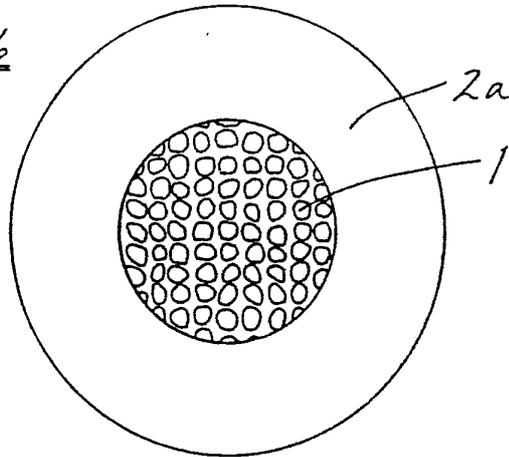


Fig. 7

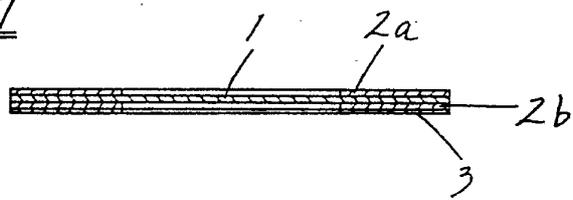


Fig. 8

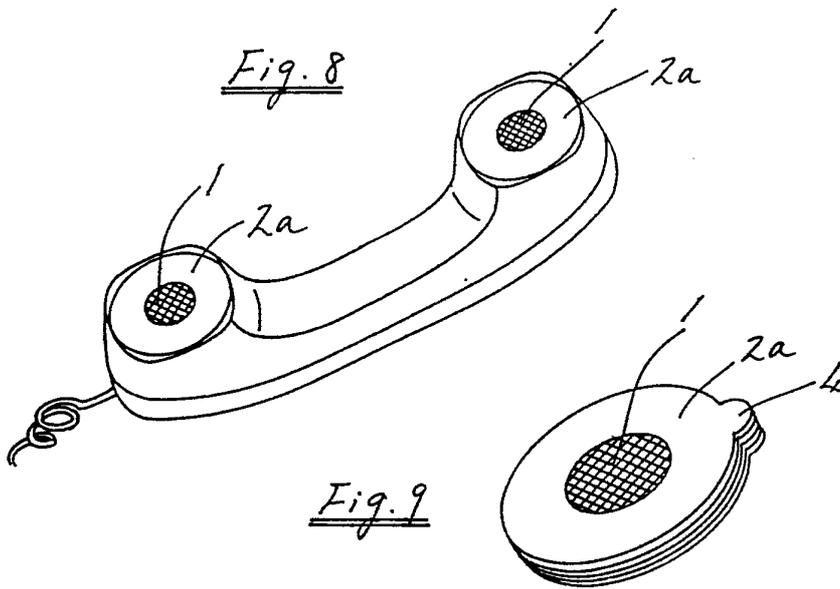


Fig. 9

